

N° 02/04.2016

PRÉAVIS N° 02/04.2016

## RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis composée de :

Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski, Michel Pansier, Olivier Jeanneret et Raymond Chatelan, s'est réunie le mardi 12 avril 2016 à la "Salle des commissions", ch. du Penguey 1 B, à Saint Prex, en présence des personnes suivantes :

Pour le CODIR :

Messieurs Daniel Buache, Florian Châtelain et Jean-François Person.

Pour la PRM :

Le capitaine Martin de Mural, chef Etat-major, et le premier-lieutenant Hervé Baer, chef des services généraux.

Nous les remercions de leur disponibilité et des renseignements, commentaires et précisions apportés lors de cette séance.

Les suppléants pour la commission, Messieurs Maurice Jatton et Serge Risse ont aussi participé, à titre informel et voix consultative, à cette séance.

### 2 SITUATION

Les comptes de l'exercice de l'année 2015 sont comparables à ceux de 2014 et correspondent au fonctionnement avec les 6 communes partenaires de la Police Région Morges (PRM)

Dans la première partie du préavis nous trouvons de nombreux tableaux comparatifs, commentaires détaillés et explications, qui facilitent grandement la compréhension des différents comptes.

### 3 ANALYSE

#### 3.1 COEFFICIENT DE PONDÉRATION

Le tableau est inchangé depuis la création de PRM

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitants	2
de 1'001 à 3'500 habitants	3
de 3'501 à 6'500 habitants	4
de 6'501 à 10'000 habitants	5
dès 10'001 habitants	6

#### 3.2 HABITANTS AU 31 DECEMBRE 2015

En comparant avec le tableau de répartition 2014, nous constatons une augmentation de 502 habitants répartis selon le tableau ci-dessous:

Communes	2014	2015	Différence
Buchillon	616	624	+8
Lussy-sur-Morges	653	646	-7
Morges	15'401	15'623	+222
Préverenges	5'184	5'263	+79
Saint-Prex	5'447	5'604	+157
Tolochenaz	1'812	1'855	+43
<b>Totaux</b>	<b>29'113</b>	<b>29'615</b>	<b>+502</b>

#### 3.3 RÉPARTITION

Evolution de la participation de chaque commune depuis la création en 2012, respectivement l'intégration de la PRM

Participation en %

Commune	2012	2013		2014	2015
		1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre		
Buchillon	0	0	0.91	0.862	0.859
Lussy-sur-Morges	0	0	0.91	0.914	0.889
Morges	65.79	65.64	64.44	64.663	64.509
Préverenges	14.82	14.91	14.64	14.510	14.488
Saint-Prex	15.54	15.62	15.34	15.247	15.426
Tolochenaz	3.85	3.83	3.76	3.804	3.830
<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 3.4 SUIVI DES COMPTES POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS LA CRÉATION DE LA PRM

Nous devons constater que nous nous approchons progressivement chaque année écoulée du montant du préavis de fondation en 2012, toutefois, en restant dans le cadre prévu.

Coût total :

Préavis d'adhésion 2012	CHF 6'230'934.00
Comptes 2012	CHF 4'739'215.36
Comptes 2013	CHF 5'357'162.05
Comptes 2014	CHF 5'716'894.98
<b>Comptes 2015</b>	<b>CHF 5'985'618.46</b>

Coût moyen par habitant :

Préavis d'adhésion 2012	CHF 231.41
Comptes 2012	CHF 176.01
Comptes 2013	CHF 185.22
Comptes 2014	CHF 196.37
<b>Comptes 2015</b>	<b>CHF 202.11</b>

### 3.5 PARTICIPATION DE CHAQUE COMMUNE SUR LES COMPTES 2015

#### 3.5.1 SERVICE DE POLICE

Participation par commune

Commune	Comptes 2015	Taux en %	Nombre d'habitants	Coût par habitant
Buchillon	51'416.46	0.859	624	82,40
Lussy-sur-Morges	53'212.15	0.889	646	83,37
Morges	3'861'202.76	64.509	15'623	247,15
Préverenges	867'196.40	14.488	5'263	166,77
Saint Prex	923'341.50	15.426	5'604	164,76
Tolochenaz	229'249.19	3.830	1'855	123,58
<b>TOTAUX</b>	<b>5'985'618.46</b>	<b>100</b>	<b>2'9615</b>	<b>202.11</b>

Le tableau N° 5, en page 5/12 du préavis, explique en détails les répartitions, participations et différences par commune.

### 3.6 TÂCHES DÉDIÉES PAR CONTRATS DE DROIT ADMINISTRATIF

Le tableau N° 6, au bas de la page 5/12 du préavis, explique clairement les charges, recettes et différences.

### 3.7 PARTICIPATIONS PAR COMMUNE INCLUANT LES TÂCHES CONTRACTUELLES

Le tableau 7 au début de la page 6/12 du préavis explique les répartitions Service de police, tâches contractuelles et participations totales par commune.

### 3.8 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2015

Les comptes pour l'ensemble de la PRM sont sensiblement inférieurs au budget 2015 de - CHF 1'100'034.67. En cause les fluctuations du personnel plus importantes que prévu et plusieurs absences au sein du Service des Assistants de Sécurité Publique (ASP).

Les comptes du Service de Police sont sensiblement inférieurs au budget 2015 de - CHF 535'941.62. En cause la fluctuation du personnel, plus importante que prévu lors de l'établissement du budget. Un équilibre financier a pu être atteint grâce à une adéquation entre les revenus et la diminution des charges.

Les comptes des tâches contractuelles sont sensiblement inférieurs au budget 2015 de - CHF 791'299.23. Ils affectent la plupart des communes partenaires, à l'exception de Prévèrenges, qui n'en n'a pas de prévues à ce jour. Les différences proviennent principalement de plusieurs absences dans le Service des Assistants de Sécurité Publique (ASP), par des prestations non fournies, des charges non dépensées et des recettes manquantes, plus particulièrement aux postes "prestations/amendes".

Pour ces 3 postes des comptes, vous trouverez les commentaires détaillés du chapitre 8 "Commentaires sur les comptes" au bas de la page 6/12 du préavis.

## 4 APPRÉCIATION

En se référant aux notes, remarques, observations et conclusions de l'organe de révision des comptes **PwC** (PriceWaterhouseCoopers), la Commission de gestion peut donc valablement statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

A relever au chapitre 3. **Remarques et observations concernant les comptes**, pour les comptes 2015, les recommandations concernant la *Provision pour créances douteuses* et pour le suivi des comptes 2014, les recommandations pour la *Provision pour heures supplémentaires et vacances*.

Les comptes du service de police pour l'exercice 2015 présentent des charges et des recettes équilibrées, puisque les dépenses et recettes sont compensées pour chaque commune partenaire.

Nous pouvons constater qu'il nous est présenté, pour l'année écoulée, une diminution des montants facturés aux communes partenaires par rapport aux montants acceptés dans le budget 2015. Cette diminution provient essentiellement de quelques postes des comptes en diminution de charges ou revenus.

Les comptes 2015 laissent apparaître que les lignes fixées pour les tâches communes dans le budget 2015 n'ont pas pu être pleinement atteintes, ceci pour des raisons de fluctuation de personnel et de réorganisation structurelle.

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2015 seront remboursés auprès de chaque commune partenaire, afin que les comptes communaux respectifs reflètent l'exactitude des charges de fonctionnement.

La commission tient à relever en regard de l'exercice écoulé :

- Qu'une saine gestion pour répondre aux attentes souhaitées, n'est pas une charge non contrôlée et en surcoût.
- Que les liens tissés avec tous les partenaires sont bénéficiaires à une saine gestion sécuritaire et financière.

## 5 COMMENTAIRES ET REMARQUES

Commentaires et remarques de la commission de gestion :

### 5.1 COMPTE DE BILAN, COMPTE N° 910 DISPONIBILITES

La commission relève que les liquidités de la PRM sont passées de CHF 1'291'976.68 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à CHF 1'347'833.32 au 31 décembre 2015. Le niveau surprenant du dernier montant s'explique par le fait que les dépenses ont été inférieures au budget.

Pour l'avenir, les objectifs et les prévisions fixés lors de la création de la PRM vont certainement être largement dépassés, voire sensiblement plus élevés. En cause, le nouvel Hôtel de Police, la nouvelle convention collective de travail, une démographie croissante, une future "antenne" de police, des tâches et des effectifs en augmentation.

## 6 AMENDEMENT

La commission des finances, d'entente avec le Comité de direction vous propose l'amendement suivant :

- Correction des montants indiqués dans les conclusions du préavis N° 02/04.2016 par les nouveaux montants indiqués dans les conclusions de ce rapport sur les comptes de fonctionnement de l'exercice 2015.

## 7 CONCLUSION

Les surplus encaissés lors de la facturation des acomptes 2015 seront remboursés auprès de chaque commune partenaire, afin que les comptes communaux reflètent l'exactitude des charges de fonctionnement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2015 et vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2015 représentant des charges à hauteur de CHF 10'773'958.38 et des recettes pour un montant de CHF ~~4'778'339.92~~ 4'788'339.92. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'985'618.46, entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2015 représentant des charges à hauteur de CHF ~~3'641'465.33~~ 3'641'506.95 (14'415'465.33 – 10'773'958.38) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'163'397.81 (charges), CHF 2'954'697.04 (revenus) pour la Commune de Morges
  - CHF 140'664.45 (charges), CHF 46'690.40 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex
  - CHF 11'020.00 (charges), CHF 10'180.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz
  - CHF 3'280.00 (charges) pour la Commune de Buchillon
  - CHF 1'376.00 (charges), CHF 540.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-MorgesLe vote de chaque commune étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2015 ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2015.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

André Cegielski

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 31 mai 2016.**

Annexe(s) : rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2015



***Association de communes  
Police Région Morges  
Morges***

***Rapport de l'organe de révision  
au Conseil intercommunal  
sur les comptes annuels 2015***



## ***Table des matières***

---

1.	Mandat .....	2
2.	Analyse du Bilan .....	3
2.1	Bilan .....	3
3.	Remarques et observations concernant les comptes .....	5
3.1	Remarques et observations concernant les comptes 2015.....	5
3.2	Suivi des Remarques et observations concernant les comptes 2014 .....	5
4.	Liste des vérifications effectuées .....	6
4.1	Approche d'audit générale .....	6
4.2	Principales vérifications effectuées sur le bilan et le compte de fonctionnement .....	6
	Bilan .....	6
	Compte de fonctionnement .....	7
5.	Opinion.....	8

---



## 1. *Mandat*

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'association de communes Police Région Morges (PRM) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Nous avons exécuté nos contrôles conformément aux directives pour l'organe de révision des comptes communaux, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.


Notre opinion confirme que nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes avec la loi sur les communes du 28 février 1956 et le règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nos travaux ont été effectués du 4 au 8 avril 2016 et nous vous présentons, ci-après, les constatations essentielles que nous avons faites sur la base de nos travaux à propos de la présentation des comptes.

Nous établissons ce rapport en toute bonne foi, sur la base des pièces et renseignements qui nous ont été fournis ainsi que sur la base des contrôles effectués. Nous formulons toutefois les réserves d'usage pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations et restons à votre disposition pour toute question relative à nos contrôles.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet



Gérard Ambrosio

## 2. Analyse du Bilan

### 2.1 Bilan

Nous vous présentons ci-dessous, une synthèse du bilan au 31 décembre 2015 comparée avec les chiffres de l'exercice précédent, ainsi que nos commentaires sur les variations significatives intervenues entre les deux exercices.

Bilan au 31 décembre		2015	2014	Variation	Notes
<b>Actifs</b>					
910	Disponibilités	1'347'833	1'291'977	55'857	1
911	Débiteurs et comptes courants	114'935	100'130	14'805	
913	Actifs transitoires	828'604	1'102'772	-274'168	2
914	Investissements	141'783	212'674	-70'891	3
<b>Total</b>		<b>2'433'155</b>	<b>2'707'553</b>	<b>-274'397</b>	
<b>Passifs</b>					
920	Engagements courants	529'995	1'137'416	-607'421	4
925	Passifs transitoires	1'548'016	1'222'388	325'629	5
928	Fonds de réserve	355'144	347'749	7'395	6
<b>Total</b>		<b>2'433'155</b>	<b>2'707'553</b>	<b>-274'397</b>	

Le bilan détaillé figure à l'annexe 1 du présent rapport.

#### Note 1

Les disponibilités sont composées par les montants en dépôt sur le compte de chèques postaux, sur les comptes UBS ainsi que par les montants en caisse au 31.12.2015.

#### Note 2

La variation des actifs transitoires est essentiellement due à une diminution des prestations à facturer aux communes au 31.12.2015. Les principaux mouvements sont liés aux tâches optionnelles des polices administratives et du commerce de la Ville de Morges ainsi qu'aux tâches optionnelles effectuées pour la commune de Saint-Prex.

#### Note 3

La PRM a décidé d'amortir le solde des investissements au 01.01.2015 sur les 3 prochains exercices. La baisse de CHF 70'891 correspond au tiers du solde initial des investissements. Aucun investissement n'a été constaté en 2015.



#### **Note 4**

Nous constatons le remboursement du solde du prêt octroyé par la Ville de Morges. Le montant remboursé représente CHF 633'786.

#### **Note 5**

La forte augmentation des passifs transitoires est due principalement à la charge à payer par la PRM à la Ville de Morges au 31 décembre 2015, qui représente un montant de CHF 1'321'769 en lien avec les tâches contractuelles de la Ville de Morges. La variation s'explique par le fait qu'en 2014, un acompte de CHF 1'000'000 avait été payé, contrairement à 2015 où aucun versement n'a été effectué.

Cette nette augmentation est compensée par la diminution des montants à restituer aux différentes communes en lien avec le service de police. Ceci s'explique par une moindre différence entre les coûts effectifs et les coûts budgétés dans ce chapitre par rapport à 2014.

#### **Note 6**

En 2015, les fonds de réserves ont varié de la manière suivante :

- Prélèvement de CHF 103'699 pour l'achat de deux nouveaux véhicules sur le Fonds de renouvellement de la flotte de véhicules ;
- Augmentation de CHF 19'175 sur les créances douteuses  
Ce fonds a pour but de couvrir le risque de défaut de paiement des débiteurs. Celui-ci correspond à 8 % des créances ouvertes additionné du 100% des montants en contentieux (voir point 3.1. du rapport) ;
- Comptabilisation d'une provision pour heures supplémentaires et vacances pour un montant de CHF 91'919. Cette provision correspond au solde d'heures supplémentaires et vacances non prises, qui sont dues aux différents collaborateurs au 31 décembre 2015 (voir point 3.2 du rapport).



### **3. Remarques et observations concernant les comptes**

#### **3.1 Remarques et observations concernant les comptes 2015**

##### Provision pour créances douteuses

Conformément à la méthodologie pratiquée auprès de la Ville de Morges, la provision pour créances douteuses doit être comptabilisée de la manière suivante :

Débiteurs au 31.12.2015 \* 8 %  
+ Débiteurs en contentieux au 31.12.2015 \* 100 %  
= Provision pour créances douteuses

Dans les comptes, nous constatons que le montant de la perte sur débiteurs effective de l'année en cours (compte 60000.3301.00) a été ajouté à la provision pour créances débiteurs. Nous vous recommandons de ne pas tenir compte de la perte sur débiteurs de l'année dans l'établissement de la provision statistique.

De plus, nous vous recommandons d'effectuer une analyse au 31.12.2015 afin de déterminer, sur la base du risque effectif, une provision couvrant le risque spécifique de perte pour chaque débiteur, et de formaliser ce travail. Une provision basée sur la durée depuis laquelle les factures sont impayées pourrait paraître adéquate.

#### **3.2 Suivi des Remarques et observations concernant les comptes 2014**

##### Provision pour heures supplémentaires et vacances

Nous constatons la comptabilisation d'une provision pour heures supplémentaires et vacances (voir la Note 6) conformément à la recommandation de notre précédent rapport.

Cependant, nous constatons que la provision pour heures supplémentaires et vacances est valorisée pour un montant forfaitaire de CHF 37.78 par heure, et ceci pour chaque employé. Toutefois, nous ne pensons pas adéquat d'appliquer ce taux de manière forfaitaire à tous les employés de la structure.

Nous vous recommandons donc d'appliquer un taux horaire basé sur le salaire annuel effectif de chaque employé ou catégorie d'employé pour l'enregistrement de cette provision.

## **4. Liste des vérifications effectuées**

### **4.1 Approche d'audit générale**

Notre approche de contrôle est une approche orientée sur les risques.

En ce qui concerne l'association de communes Police Région Morges (PRM), notre approche est principalement basée sur :

- La compréhension de l'activité par le biais d'entretiens avec divers membres de l'Administration,
- La stratégie de validations étendues orientées principalement bilan,
- La revue analytique du compte de résultat (comparaison avec le budget et l'année précédente).

### **4.2 Principales vérifications effectuées sur le bilan et le compte de fonctionnement**

#### **Bilan**

##### **Banque**

Vérification du solde au 31 décembre 2015 sur la base du solde indiqué sur les relevés bancaires.

##### **Débiteurs et comptes courants**

Vérification de l'exactitude et de l'existence des débiteurs par vérification de la concordance entre la liste des postes ouverts et le solde au bilan au 31 décembre 2015.

Revue de la liste des postes ouverts et vérification de certaines pièces justificatives.

##### **Actifs transitoires**

Vérification de l'exactitude des actifs transitoires par comparaison de la situation établie au 31 décembre 2015 avec le solde au bilan à la même date ;

##### **Engagements courants**

Vérification de l'exactitude du solde des créanciers par vérification de la concordance entre la liste des postes ouverts extraite de la comptabilité auxiliaire et le solde au bilan au 31 décembre 2015 ;

Vérification de la concordance du solde du compte courant avec la Commune de Morges avec le solde figurant dans les comptes de la Commune.

##### **Passifs transitoires**

Vérification de l'exactitude des passifs transitoires par comparaison de la situation établie (inventaire) au 31 décembre 2015 avec le solde au bilan à la même date ;

Vérification de l'existence des passifs transitoires par vérification des pièces justificatives.



*Compte de fonctionnement*

Revue analytique du compte de résultat (comparaison avec le budget), explication des écarts significatifs.

**Charges sociales**

Test de plausibilité des charges sociales.

## 5. *Opinion*

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil intercommunal de  
L'association de communes Police Région Morges (PRM)

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) de l'association de communes Police Région Morges (PRM) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de Direction, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Gérard Ambrosio  
Expert-réviseur

Lausanne, le 18 avril 2016

Annexe:

- Comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement)